

OFFRE DE PRINTEMPS - IRM Habitat – DU 5 AVRIL AU 30 JUIN 2025

Société Organisatrice : BIO HABITAT, SA au capital de 12.922.640.00 €, sise ZI de La Folie Sud, rue Charles Tellier, 85310 La Chaize-le-Vicomte, RCS 511 239 915 La Roche-sur-Yon.

Bénéficiaire : tout **client particulier** faisant l'acquisition d'un mobil-home neuf de la marque IRM Habitat, en stock au départ de nos usines, auprès d'un des Revendeurs (les « **Revendeurs** ») participant à l'opération « **Offre de Printemps** »

Liste des Revendeurs du réseau BIO Habitat disponible sur le site IRM Habitat : <https://www.mobil-home.com/fr/particulier/trouver-parcelle/distributeurs/>

Durée de l'offre : L'offre se déroule du 05 avril au 30 juin 2025 inclus.

Conditions de l'Offre de Printemps :

L'Offre de Printemps est applicable :

- Si le Bénéficiaire signe son Bon de Commande d'un mobil-home neuf IRM Habitat en stock au départ de nos usines, **au plus tard le 30 juin 2025**.
- Si le Bénéficiaire accepte une livraison **au plus tard le 11 juillet 2025**.
Dans le cas où le Bénéficiaire souhaite ajouter des options sur son mobil-home : celles-ci devront être adressées le 30 juin 2025 au plus tard par le Bénéficiaire à la Société Organisatrice, par l'intermédiaire du Revendeur (en cas d'impossibilité pour BIO Habitat de livrer le mobil-home avant le 11 juillet (car configuration d'options ou réception tardive des bons de commandes), la livraison du mobil-home pourra être reportée et sera effectuée dans la mesure du possible avant le 30 septembre 2025).
- Si le bénéficiaire achète un mobil-home au **départ uniquement des usines de la Société Organisatrice** situées à Beaucaire, à Lesquin, à Givrand, à Sainte-Hermine ou à Lézignan ;
- Si le Bénéficiaire d'un mobil-home IRM pendant l'opération de Printemps, s'inscrit sur le Club des Ambassadeurs IRM (<https://www.club-mobilhome.com/>) ou actualise ses données, s'il est déjà inscrit, **au plus tard le 11 juillet 2025** et coche la case « Je souhaite bénéficier de l'offre ».

Note : si le Bénéficiaire acquiert un mobil-home IRM ou IRM Habitat « **Ventes Flash** » lors de l'événement **Portes Ouvertes** (du 11 ou 13 avril 2025 organisé par la Société Organisatrice) ou à la suite de sa venue à cet événement, dans la limite du 30 avril 2025 : l'inscription au Club des Ambassadeurs IRM devra être enregistrée, ainsi que le bon de commande, **avant le 30 avril 2025 inclus**.

L'Offre s'applique aux mobil-homes neufs IRM Habitat de la gamme fleurie (Azalée, Magnolia, Capucine, Jasmin, Lilas, Pivoine et Violette) **et de la gamme Premium** Soleil Levant ou Rêve d'Été selon stock disponible au moment de la réservation.

Elle permet au Bénéficiaire, sous réserve de satisfaire les conditions et modalités de l'Offre décrites ci-avant, de bénéficier des réductions de prix suivantes octroyées par la Société Organisatrice :

- **1 000 € TTC pour l'achat d'un mobil-home neuf IRM Habitat.**

La réduction de prix sera directement appliquée sur le bon de commande après que le Revendeur aura vérifié que les conditions d'octroi sont remplies.

L'Offre ne pourra pas être cumulée avec l'Offre « Vente Flash » des Portes Ouvertes ou toute autre offre en cours.